DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **21**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **3**
Nombre de votes pour : **26**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 février 2026

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Christine CABEZAS, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Patrick IZQUIERDO, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Éric PERENNES et Sonia MORVAN.

Absents excusés :
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Léa DUMAS,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAUN,
Dimitri HERVELET, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Début de la séance : **19h00** Fin de la séance : **21h03** Secrétaire : **Léa DUMAS**

FINANCES

DL.26.017 – Budget primitif de la ville – exercice 2026

Christian DUMAS expose :

Depuis quelques années, le déficit national conduit l'Etat à faire peser la responsabilité de ce dernier sur les collectivités locales, notamment par le biais de la réduction ou suppression de dotation. Face à ce constat, la commune tente de revoir chaque année, certaines de ses pratiques pour pouvoir maintenir une gestion financière rigoureuse et saine.

Dans la poursuite de 2025, 2026 sera une année importante pour la collectivité qui mobilisera pleinement son autofinancement pour la réalisation de grands projets d'investissements, notamment la finalisation du Pôle culturel. Dans ce cadre, il a été demandé à la Direction Générale des Services de revoir certains axes de dépenses et proposer des pistes sinon d'économies, de réorganisation. Le plan ADAPTATION 2025-2028 lancé en décembre 2024, conduit à la mobilisation de tous, élus et agents, à la pérennisation des services publics et d'un cadre de travail de qualité. Les premiers efforts se transcrivent notamment dans le compte financier unique 2025 qui laisse apparaitre un résultat historique de fonctionnement de plus de 2 millions d'euros.

Le budget 2026 est contenu, dans la mesure du possible, sur la section de fonctionnement afin de permettre la réalisation des investissements prévus jusqu'à la fin du mandat. L'objectif principal étant de répondre aux attentes et aux besoins des Ingréens tout en maitrisant les dépenses publiques.

Les ambitions du budget 2026 sont les suivantes :

- Maintien d'un investissement élevé
- Maintien d'un service public de qualité
- Maintien d'une trésorerie positive et d'un indice de pilotage comptable élevé

Le projet de budget global (deux sections) pour l'exercice 2026 s'élève à 34 823 997,91 €. Le budget primitif de l'exercice 2025 s'élevait à 34 681 941,75 €. Cela représente une augmentation de 607 845,12 € soit 2 %.

- La section de fonctionnement représente 56% et la section d'investissement 44 %.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026

Le total du projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'élève à 19 416 330,11 € contre 21 737 852,36 € au budget primitif 2025. Cela représente une diminution de 2 321 522,25 € soit 11%.

A. Les dépenses de fonctionnement pour 2026

La principale diminution des dépenses de fonctionnement réside dans la diminution du virement à la section d'investissement, des charges financières et reversements divers.

	2025	2026	Ecart
Dépenses réelles	13 056 287,16 €	13 223 681 €	167 393,84 € + 1%
Dépenses d'ordre et virement à la section d'investissement	8 681 565,20 €	6 192 649,11 €	- 2 488 916,09 € -29%
TOTAL	**21 737 852,36 €**	**19 416 330,11 €**	**- 2 321 522,25 € -11%**

1. Les charges à caractère général : 2 738 920 €

Elles sont en augmentation de 63 438,84 € entre les deux exercices (2,4%). Les ouvertures de crédits prévues à ce chapitre représentent 20,7% des dépenses réelles de fonctionnement 2026.

La ligne de conduite a été de maintenir un budget équivalent à celui voté au budget primitif 2025 sur les charges à caractère général, s'inscrivant notamment dans le cadre du plan « ADAPTATION 2024-2028 ».

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de location, prestation de service et achats courants.

Certaines dépenses sont en augmentation modérée du fait notamment de :

- Des augmentations diverses de tarifs liées à l'inflation ou besoins particuliers (énergie, locations mobilières, entretien de terrains, prestations de maintenance) ; La hausse des cotisations d'assurances (dommages aux biens).

2. Les charges de personnel : 9 485 265 €

Ce chapitre représente 71,7% des dépenses réelles de fonctionnement du projet de budget 2026. Il est en augmentation de 24 187 € soit 0,3%.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, l'objectif de maitrise de la masse salariale est réaffirmé pour l'exercice 2026. Cela se traduit concrètement par d'éventuels non remplacements pour absences temporaires ou des départs à la retraite.

Les crédits affecteront, outre les salaires :

- le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions ;
- le relèvement du SMIC ;
- le renfort de certains services et le remplacement des agents absents ;
- la mise en œuvre de certains dispositifs (forfait mobilité durable, indemnité de télétravail, prime de précarité, prime inflation, revalorisation de l'IFSE et complément indemnitaire annuel).

Il est important de noter que ce poste est à minorer des divers remboursements d'indemnités journalières (estimés à 45 000€). La commune percevra également un remboursement des mises à disposition de service auprès de la métropole tel que les espaces verts « métropolitains » (estimé à 300 000 €) et le CCAS (estimé à 123 000€).

Au 1er janvier 2026, la collectivité compte 210 agents sur postes permanents.
Parmi eux, 152 sont titulaires ou stagiaires (72%) et 58 sont contractuels (28%).

Concernant les 152 agents titulaires :

- 139 sont sur des postes à temps complet (dont 13 occupent des fonctions à temps partiel)
- 13 sont à temps non complet

Concernant les 58 agents contractuels :

- 26 sont à temps complet
- 32 sont à temps non complet

3. Les atténuations de produits : 69 546 €

Ce chapitre est en diminution de 30% (- 29 587 €), il regroupe trois dépenses :

- Les pénalités au titre de l'article 66 de la loi SRU (relatif au nombre de logements sociaux sur la commune). Le montant pour 2026 est estimé à 12 000 € soit une baisse de 13 000 € ;
- Le reversement de la subvention du PACT à la ville de La Chapelle Saint Mesmin : 12 232 € (2025 : 14 200 €) ;
- La participation au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) à hauteur de 45 314 € contre 59 933 € en 2025.

4. Le virement à la section d'investissement : 5 492 649,11 €

Ce chapitre est en diminution de 31% soit une baisse de 2 488 916,09 € (2025 : 7 981 565,20 €). Cela correspond à la différence entre les recettes de la section de fonctionnement et les dépenses (réelles et d'ordre). La proposition est de virer l'intégralité de l'excédent à la section d'investissement afin de permettre la réalisation de grosses dépenses d'investissement en mobilisant l'autofinancement.

5. Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 700 000 €

Les inscriptions de ce chapitre sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Il s'agit de la prévision du besoin de crédits pour réaliser les écritures d'amortissement et constatation de plus-value lors de cessions immobilières. Depuis l'année 2024, l'obligation est faite aux collectivités territoriales de constater les écritures d'amortissements au prorata temporis.
Ainsi, aux provisions annuelles calculées sur les dépenses amortissables passées, sont désormais intégrés, les amortissements proratisés pour les dépenses qui seront réalisées en 2026.

6. Les autres charges de gestion courante : 838 950 €

Ce chapitre est en augmentation de 18% (+ 128 855 €). Il représente 6,3% des dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2026.

Ce chapitre comprend notamment les dépenses relatives

- Aux indemnités globales des élus (indemnités, cotisations retraite et sécurité sociale, frais de formation et frais de représentation) : 265 710 € (169 510 € en 2025) ;
- Aux subventions versées aux associations : 241 000 € ;
- A la subvention versée au CCAS : 190 000 € ;
- Aux contributions aux autres communes dans le cadre des dérogations scolaires pour les villes situées en dehors de la métropole : 15 000 € ;
- Aux participations aux dépenses de classes de découverte des écoles communales : 22 000 € ;
- Abonnements « informatique en nuage » : 58 080 € (35 110 € en 2025) ;
- Aux prévisions des créances admises en non-valeur et créances éteintes : 28 000 € ;
- Aux bourses Permis Jeunes : 6 000 € ;
- Aux bourses accordées dans le cadre des maisons fleuries : 1 500 €.

Ainsi qu'aux redevances obligatoires notamment les versements réalisés auprès de la SACEM.

7. Les charges financières : 81 000 €

Ce chapitre est en diminution de 15% par rapport au budget primitif 2025 soit une baisse de 14 500 €.

Sur les quatre emprunts en cours, l'un est à taux variable. Les conditions financières ont évolué depuis fin 2021 nécessitant d'ajuster à la hausse les prévisions de paiement des intérêts financiers. Selon le logiciel Finances Active réalisant le suivi et la prévision de notre dette, les charges financières pour 2026 seraient d'environ 73 760,88 €, toutes choses égales par ailleurs.

Ce chapitre est composé uniquement de cette dépense et ne pourra faire l'objet de virement de crédits avec d'autres dépenses, il est proposé de prévoir une marge supplémentaire pour tenir compte d'une éventuelle fluctuation à la hausse de l'indice EURIBOR 6 mois sur lequel repose notre emprunt à taux variable.

8. Les dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre sont stables. Il avait été ouvert en 2023 pour répondre aux obligations légales de provisionner une somme permettant éventuellement d'apurer des créances non recouvrées supérieures à deux ans.

B. Les recettes de fonctionnement pour 2026

	2025	2026	Ecart
Recettes réelles	14 437 598 €	15 269 961 €	832 363 € + 6 %
Recettes d'ordre et résultat reporté	7 300 254,36 €	4 146 369,11 €	- 3 153 885,25 € - 43%
TOTAL	**21 737 852,36 €**	**19 416 330,11 €**	**- 2 321 522,25 € -11%**

1. Le résultat reporté : 4 116 369,11 €

Suite à l'affectation des résultats pour l'exercice 2025 et à l'adoption du compte financier unique, le résultat reporté à la section de fonctionnement est de 4 116 369,11 €. Il est en diminution de 44% par rapport à l'exercice précédent équivalant à une baisse de 3 173 885,25 €.

2. Les atténuations de charges : 45 000 €

Ce chapitre est en diminution de 67 000 € soit - 60%. Il correspond aux indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des arrêts maladies des agents.

3. Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 30 000 €

Ce chapitre est augmentation (passe de 10 000 € à 30 000 €) et correspond aux dépenses permettant la constatation des travaux en régie en section d'investissement et l'amortissement des subventions d'investissement.

4. Les produits de service, du domaine et les ventes diverses : 1 795 981 €

Ce chapitre est en augmentation de 159 955 € soit 10% et concerne les recettes liées :

- Aux frais de personnel (mis à disposition au CCAS : 123 000 € et à la métropole : 300 000€ ainsi que des remboursements suite aux décharges syndicales : 6 500 €) : 429 000 € ;
- A la restauration scolaire : 475 000 € ;
- Au Centre Municipal de Santé : 360 000 € au titre des consultations et 15 000 € au titre des prestations de ménage et de secrétariat effectué par le personnel municipal et refacturé aux professionnels libéraux ;
- Aux prestations liées à la jeunesse (ALSH, périscolaire, subvention CAF) : 330 000 € ;
- A l'Ecole Municipale de Musique : 61 000 € ;
- A la halte-garderie : 48 122 € ;
- A la culture (billetterie et locations de salles) : 20 500 € ;
- Aux concessions cinéraires : 11 000 € ;
- Aux recettes sportives : 5 000 € ;
- Aux recettes diverses : 41 359 €.

5. Les impôts et taxes : 2 987 305 € et fiscalité directe locale : 9 477 683 €

La nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 appliquée au 1er janvier 2024 a dissocié les recettes qui relèvent des impôts et taxes et celles qui relèvent de la fiscalité directe locale.

Auparavant, un seul chapitre comprenait ces recettes pour une ouverture de recettes totales de 11 357 333 € au budget primitif 2024. Pour le budget primitif 2026, le total des deux chapitres s'élève à 12 374 988 € dont 2 987 305 € concernant les impôts et taxes et 9 477 683 € concernant la fiscalité directe locale.

Concernant le chapitre « impôts et taxes » ouvert à hauteur de 2 897 305 €, il se compose de :

- L'attribution de compensation par la Métropole : 2 653 674 € ;
- La dotation de solidarité communautaire : 57 327 € ;
- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 47 640 € ;
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC recettes) : 138 664 €.

Concernant le chapitre « fiscalité directe locale » ouvert à hauteur de 9 477 683 €, il se compose de :

- Des contributions directes : 8 597 306 € ;
- Des droits de mutation à titre onéreux : 380 000 € ;
- Des produits des autres contributions directes : 3 000 € ;
- De la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères concernant les logements communaux : 600 € ;
- De la taxe sur les pylônes électriques : 130 777 € ;
- De la taxe sur l'électricité : 216 000 € ;
- De la taxe sur la publicité locale extérieure : 150 000 €.

Concernant les recettes de la fiscalité directe, il est proposé de revaloriser les taux communaux à hauteur de 5%.

Au niveau national, la revalorisation des bases fiscales sera appliquée en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé fixé en décembre 2025. Ainsi, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a constaté que l'indice a augmenté de 0,8% entre le mois de novembre 2024 et novembre 2025.
Cette seule revalorisation des bases devrait augmenter mécaniquement les recettes d'environ 150 000 €.

6. Les dotations, subventions et participations : 891 980 €

Ce chapitre est en hausse de 81 015 € soit 10 % et est composé de :

- Du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) des dépenses de fonctionnement éligibles : 21 958 € ;
- De la participation de la Région Centre-Val de Loire au titre du PACT : 26 100 € ;
- De la location des installations sportives aux établissements scolaires : 19 000 € ;
- De la participation du Département du Loiret au fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique : 3 500 € ;
- Des subventions de la CAF : 318 959 € ;
- De la participation de la CPAM aux cotisations sociales des professionnels de santé (loi Teulade) : 15 000 € ;
- De la participation d'autres communes pour l'accueil d'enfants scolarisés à Ingré : 24 000 € ;
- De la dotation relative à la compensation des taxes foncières : 430 000 € ;
- De la dotation pour le transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale : 22 000 € ;
- De la subvention départementale le dispositif « En Scène » : 2 500 € ;
- De subventions diverses : 8 953 €

7. Les autres produits de gestion courante : 162 012 €

Ce chapitre est en augmentation de 35% passant de 120 100 € à 162 012 € et concerne notamment :

- Les produits de la location d'immeubles : 85 912 € dont :
  - 28 200 € au Centre Municipal de Santé ;
  - 6 000 € de location du Padel ;
  - 51 712 € de loyers divers (La Poste, logements et locaux communaux)
- Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 1 100 €
- Les produits exceptionnels divers : 75 000 € (Echappées Ingréennes, résultat excédentaire du Padel, recettes exceptionnelles pour écritures d'apurement (annulation de titres sur exercice antérieurs)).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026

A. Les dépenses d'investissement pour 2026

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 15 407 667,80 € dont :

- 14 299 706,35 € correspondent aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2026
- 1 107 961,45 € correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2025

Le total représente une augmentation 2 929 367,37 € soit 19%.

1. Le résultat reporté d'investissement : 4 368 959,35 €

Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement au compte administratif de l'exercice 2025, il y a lieu de reprendre une dépense d'investissement au budget 2026 qui viendrait équilibrer un déficit en N-1. Ce chapitre passe donc de 1 148 910,48 € à 4 368 959,35 €.

2. Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 30 000 €

Ce chapitre correspond à la constatation en section d'investissement des travaux en régie et amortissement des subventions d'investissement. Il reprend le montant prévu au chapitre 042 des recettes de la section de fonctionnement.

3. Les opérations patrimoniales : 800 000 €

Ce chapitre est en augmentation passant de 60 000 € à 800 000 €. Lors de la décision modificative 2025 nous avions élevé ce chapitre à 1 160 000 €. Ce chapitre correspond aux intégrations de frais d'études avec suivis de travaux (notamment du Pôle culturel).

4. Les emprunts et dettes assimilés : 245 590 €

Le montant du remboursement de l'emprunt en capital est stable chaque année, néanmoins, une diminution est prévue puisqu'un emprunt est arrivé à échéance en cours d'année 2025. Il s'agissait d'un emprunt contracté en 2010 pour un montant de 335 000 €. Pour 2026, le montant du remboursement du capital est donc en diminution de 13 502 €.

5. Les immobilisations incorporelles : 168 000 €

Ce chapitre est en diminution de 428 617,51€ soit -255%. Cela s'explique notamment par le fait que les études du pôle culturel seront payées sur le chapitre des immobilisations en cours.

Pour l'exercice 2026, ce chapitre comprend néanmoins une partie de certaines études liées à la construction du Pôle culturel et ne pouvant être imputées dans les immobilisations en cours, les frais d'études pour les travaux du « garage » du Centre Municipal de Santé ainsi que les acquisitions informatiques (licences) relevant de la section d'investissement.

6. Les subventions d'équipement versées : 603 164 €

Ce chapitre est en diminution de 102 050 € soit -17%.

Il comprend la participation à Orléans METROPOLE pour un montant de 403 164 € dans le cadre de l'attribution de compensation et 200 000 € au titre des fonds de concours liés à la voirie.

7. Les immobilisations corporelles : 2 200 850 €

Ce chapitre est en augmentation de 834 402,33 € soit une hausse de 38% et concerne principalement les postes suivants :

- L'ameublement, la signalétique et l'acquisition de collections du Pôle culturel : 930 000 € ;
- L'aménagement de deux cabinets médicaux dans le « garage » du Centre Municipal de Santé : 179 000 € ;
- Le développement du projet lié au maraichage biologique : 81 000 € ;
- Le renouvellement de véhicules (services espaces verts et bâtiments) : environ 43 000 € ;
- Des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée : 50 000 € ;
- Une partie des dépenses liées à la création de la cour oasis de la petite crèche : 47 600 € ;
- La mise en place de la gestion centralisée des bâtiments : 46 000 € ;
- Les travaux réalisés pour mettre en sécurité le sous-sol du local situé 6 place de la mairie (apparition d'une cavité) : 45 684 € ;
- L'acquisition de matériel informatique : 38 800 € ;
- La rénovation de la cuisine de la petite crèche : 35 000 € ;
- La rénovation du sol du city stade : 20 000 €
- L'installation d'une caméra de vidéoprotection aux abords du nouveau gymnase : 15 000 € ;
- L'installation de panneaux pédagogiques par le service de la Transition Ecologique : 13 000 € ;
- Divers aménagements : relamping, changements de portes ou fenêtres, installation de cloisons, réfection du chauffage, installation d'une VMC, plantations, végétalisations de façades, pose d'un abri sécurisé pour les vélos, acquisition de matériel d'entretien etc.

8. Les immobilisations en cours : 5 883 143 €

Ce chapitre est en diminution de 42% passant de 8 332 018,68 € à 5 883 143 €.

Les principales dépenses relatives à ce chapitre concernent principalement :
- La finalisation des travaux liés à la création du Pôle culturel : 5 723 142,81 €
- La création d'une cour oasis pour la petite crèche : 160 000,19 €

B. Les recettes d'investissement pour 2026

1. Le virement de la section de fonctionnement : 5 492 649,11 €

Ce chapitre diminue de 2 488 916,09 € soit - 31%, il correspond à la différence des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

2. Les produits de cession : 190 000 €

Ce chapitre correspond à la prévision des cessions immobilisées, comprenant principalement des ventes immobilières. Pour 2026, la vente de deux maisons dites « Reverdy – Papin » est prévue à hauteur de 190 000 €.

3. Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 700 000 €

Ce chapitre est stable et correspond à la prévision du besoin de recettes pour réaliser les écritures d'amortissement et constatation de plus-value lors de cessions immobilières. Ce montant vient neutraliser la dépense de 700 000 € prévue en section de fonctionnement pour le même objet.

4. Les opérations patrimoniales : 800 000 €

Ce chapitre est en augmentation de 740 000 €. Ce montant vient neutraliser la dépense de 800 000 € inscrite en section d'investissement pour permettre les opérations d'intégration de frais d'études lorsqu'elles sont suivies de travaux.

5. Les dotations, fonds divers et réserves : 5 594 793,80 €

Ce chapitre est en augmentation de 2 790 094,35 €, les recettes d'investissement prévues sont les suivantes :
- 253 491 € au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;
- 100 000 € au titre de la Taxe d'aménagement ;
- 5 241 302,80 € au titre du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068).

Le compte 1068 permet d'équilibrer un éventuel déficit de la section d'investissement de l'année précédente. Le montant correspond à la différence entre le solde de la section d'investissement et le solde des reports.

Pour le budget 2026, compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement en 2025 - 4 368 959,35 €) et du résultat des reports (- 872 343,45 €), le besoin de financement est de 5 240 302,80 €. Ce montant sera affecté en recette d'investissement et viendra en déduction du résultat de clôture de la section de fonctionnement. Ce dernier passera ainsi de 7 290 254,36 € à 4116 369,11 €. Le déficit de l'exercice 2025 sera comblé par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

6. Les subventions d'investissement : 1 052 348 €

Ce chapitre est en diminution de 405 291 €, soit une baisse de 28 %.

Les subventions d'investissement prévues au budget primitif de l'exercice 2026 sont les suivantes :

- 363 000 € au titre du CRST par la Région Centre-Val de Loire au titre des travaux d'aménagement du Centre Municipal de Santé ;
- 50 000 € par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret au titre des travaux d'aménagement réalisés dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (subvention n'ayant pu être versée en 2025) ;
- 71 920 € par le Département du Loiret dans le cadre du Volet 3 pour l'aménagement de la médiathèque-ludothèque ;
- 217 250 € par le Département du Loiret dans le cadre du Volet 2 pour la création du Pôle culturel ;
- 75 306 € par la Préfecture du Loiret dans le cadre d'une subvention DETR pour l'aménagement de la cour oasis de l'école élémentaire du Moulin (subvention n'ayant pu être versée en 2025) ;

- 57 144 € par la Préfecture du Loiret dans le cadre d'une subvention DETR pour la rénovation des sanitaires de l'école Victor HUGO ;
- 30 480 € par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret au titre de l'ameublement de la ludothèque ;
- 187 248 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre la subvention Fonds Vert suite à la création d'une cour oasis à l'école maternelle du Moulin.

7. Emprunt : 1 342 258,89 €

Ce chapitre est ouvert afin de permettre l'équilibre du budget primitif sur la section d'investissement. Les prévisions de dépenses étant supérieures aux prévisions de recettes.

Un suivi régulier des dépenses et des recettes est effectué au sein des services et il sera précisé en cours d'année si la mobilisation d'un emprunt est nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Après présentation en Commission Générale du 25 février 2026, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de budget primitif 2026 de la commune.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 26 pour et 3 abstentions (Benoît Coquand, Denis Charron et Dimitri Hervelet),** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 4 mars 2026

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 4 mars 2026
Publication le : 5 mars 2026
Notification le : 5 mars 2026

Le Maire
Christian DUMAS

MAIRIE D'INGRE LOIRET

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DL_26_017**
Objet :	**Budget primitif de la ville – exercice 2026**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2.1 - Budget primitif - Délibéré avec budget.
Identifiant unique :	045-214501694-20260304-DL_26_017-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20260304-DL_26_017-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.26.017 – FIN - Budget primitif de la ville – exercice 2026.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20260304-DL_26_017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	229.3 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : annexe 5 - BP2026PREF_VF.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20260304-DL_26_017-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.1 Mo
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : annexe 4 - Nom métier : 21_RP-045-214501694-20260304-DL_26_017-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	431.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2026 à 16h46min38s	Dépôt initial

En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h10min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h11min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h11min41s	Reçu par le MI le 2026-03-04